

BULLETIN D'INSCRIPTION SEMINAIRE
ACTUALITE FISCALE ET JURIDIQUE AGRICOLE
SAISON 2018 / 2019

1/3

NOM PRENOM..... FONCTION.....

CABINET..... N° SIRET

ADRESSE (de facturation)

..... TEL

EMAIL (pour envoi convocation)..... @.....

➤ Séminaire choisi :

.....

➤ Date et Lieu :

.....

Conditions impératives pour la validation de l'inscription :

➤ Un bulletin par participant

➤ Un paiement par séminaire

➤ Le règlement total par chèque à l'ordre de l'UNECA

ou par virement (merci d'indiquer **impérativement** le nom du participant, l'intitulé et date de la formation)

BNPPARB PARIS TRINITE (00822)

FR76 30004 00799 00005847528 60 / BIC : BNPAFRPPXXX

Date

Signature & cachet



BULLETIN D'INSCRIPTION SEMINAIRE ACTUALITE FISCALE ET JURIDIQUE AGRICOLE SAISON 2018 / 2019

Sessions organisées par l'UNECA

Cette formation est également proposée en régions par vos Instituts Régionaux de Formations.
 Retrouver toutes les dates et les coordonnées pour l'inscription sur notre planning (rubrique formation).

<input type="radio"/>	09/10/18	LYON	<input type="radio"/>	06/11/18	TROYES	<input type="radio"/>	04/12/18	BRIGNOLES
<input type="radio"/>	17/10/18	TOULOUSE	<input type="radio"/>	07/11/18	TROYES	<input type="radio"/>	19/12/18	RENNES
<input type="radio"/>	25/10/18	VALENCE	<input type="radio"/>	20/11/18	CHARTRES	<input type="radio"/>	29/01/19	PARIS
<input type="radio"/>	30/10/18	NIORT	<input type="radio"/>	04/12/18	TOULOUSE	<input type="radio"/>		

→ DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10 JOURS AVANT CHAQUE STAGE

Tarif par participant pour une journée : 618 € (TTC)

Correspondant à :

Coût pédagogique : 453 € (HT) + TVA 20 % = 543.60 € (TTC)

Accueil pédagogique : 62 € (HT) + TVA 20 % = 74.40 € (TTC)





CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1) OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet la réglementation des relations contractuelles entre l'UNECA et le client dans le cadre des prestations de formation proposées par l'UNECA. Pour toute demande ou réclamation, le client peut adresser un courrier à l'adresse suivante : UNECA – 26, rue de Mogador 75009 PARIS – mail : uneca@wanadoo.fr.

2) INSCRIPTION

Seul un membre de l'Ordre des Experts-Comptables ou de la Compagnie des Commissaires aux comptes (diplômé d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes et Expert-comptable stagiaire, quelle que soit sa région d'inscription) ainsi que les salariés des cabinets d'expertise comptable, de commissariat aux comptes et d'Organisme de Gestion Agréés sont autorisés à suivre les formations dispensées par l'UNECA.

2.1 - Prix

Nos prix s'entendent HT plus la TVA (taux en vigueur). Le prix inclut l'animation, les frais d'accueil (pauses, repas, location salle.....) et le support s'il y a lieu.

Le nombre de participants est limité à 20 par session. Date limite d'inscription : 10 jours avant chaque session.

2.2 – Paiement – validation inscription

Le paiement de la totalité de la prestation devra être impérativement joint au bulletin d'inscription pour validation.

Le client effectuera lui-même toutes les démarches pour obtenir un remboursement auprès des organismes dont il relève. Tous les documents nécessaires pour ce remboursement seront remis au client après la tenue de la formation (facture acquittée, feuille d'émargement, programme de la formation).

2.3 - Propriété intellectuelle des supports

Chaque participant à une formation UNECA s'engage à :

- ne pas modifier le support.
- En faire une utilisation et diffusion interne.
- Toute autre utilisation ou reprise des contenus doit faire l'objet d'une autorisation écrite au préalable.
- Toute reproduction doit être faite strictement à l'identique (s'assurer que le logo de l'UNECA reste visible).
- Les informations utilisées ne doivent qu'à des fins personnelles, associatives, toutes utilisations à des fins commerciales ou publicitaires sont exclues.

3) ANNULATION – ABSENCE

Du fait du client :

- toute annulation moins de 15 jours avant la tenue d'un stage entraînera une facturation de 75 % du coût pédagogique.
- Pour toute absence non signalée, 100% du coût total (coût pédagogique + frais d'accueil) reste due par le client.

Un support de formation vous sera envoyé.

Du fait de l'UNECA : dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, l'UNECA se réserve la possibilité d'annuler la formation et d'informer les participants au plus tard dix jours avant la date prévue.

L'UNECA vous restituera les sommes déjà versées dans les délais les plus brefs.

4) PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES

UNECA et le client s'engagent à respecter les dispositions applicables à la protection des données à caractère personnel, en particulier, la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 ainsi que toute réglementation nationale ou européenne.